

Le Cercle de Tir de la Famenne organise



un bench rest 100 mètres

le dimanche 3 juin 2018

Règlement du concours

Le concours est ouvert à tous les possesseurs d'une affiliation 2018 et d'un extrait de casier judiciaire valable à fournir le jour du concours
AINSI QUE LES AUTORISATIONS ORIGINALES POUR LES ARMES UTILISEES.

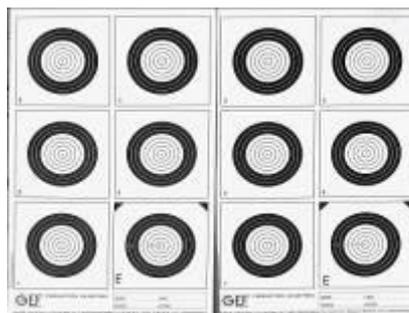
DEUX CATEGORIES DE TIRS POUR CE CONCOURS

- 1 - Catégorie BEN REST : tir sur table BR avec bipied + appuis arrière au choix
- 2 - Catégorie BEN REST : tir sur table BR avec trépied + appuis arrière au choix

SEUL LA PREMIERE SERIE DE CHAQUE CATEGORIE COMPTE POUR LE CONCOURS !

Calibre : 6 mm br ou apparenté mais pas au delà !

CIBLES :



Le tireur dispose de 2 cibles avec 6 visuels chacune, ceux du dessous de droite (E) sont réservés aux essais et peuvent avoir autant d'impacts que le tireur le désire

Les 5 autres visuels X 2 cibles sont numérotés de 1 à 5 et réservés pour la partie concours

timing :45 minutes par période de tirs

Installation matériel : 10 minutes

Essais : 10minutes et tirs à volonté dans les 2 cibles du dessous droite (E)

Concours : durée 20 minutes 2 balles dans chaque cible x 10 visuels = 20 tirs de concours.
Le tireur doit mettre dans le récipient fourni, les 20 cartouches de son concours avant le début de celui ci et le solde des cartouches ne peut pas être à disposition du compétiteur !

Chaque tireur s'assure du respect de sa ligne de tir afin d'éviter la pollution des lignes voisines !

Le tireur est responsable de son calibre, si celui ci dépasse 6 mn, il sera mis hors concours lors du décompte des points !

Chaque périodes de tir est annoncée par les commissaires de tir et sont communes à l'ensemble des tireurs en place, lors du concours toutes les périodes de 5 minutes sont annoncées et la dernière période énumérée par minutes restantes

Les points:

Le décompte des points se fait à l'aide d'une jauge, le point supérieur est toujours accordé en cas de morsure de la ligne, mais seule la partie cylindrique créée par le passage de la balle est pris en compte, les éventuelles bavures ou déchirures ne donnent pas droit au point supérieur.

Si plus de deux tirs sont faits dans la même cible, seuls les + petits points sont pris en compte et les autres sont annulés, si plus de 20 coups sont comptabilisés dans les cibles concours, chaque coups comptés en + annulent une cible complète !

Le décompte des points se fait au chalet par l'administrateur responsable ; Mr Gossiau, et ses décisions sont sans appel.

Les cibles ne peuvent pas être emportées avant la fin de la remise des prix.

Lot aux trois premiers de chaque catégorie.

Consolation : tirage au sort parmi les tireurs toujours présent à la remise des prix :
1 lot surprise !

Inscription au concours : concours.ctfamenne@gmail.com

10 €, pas de rachat possible sauf pour le fun et si des places sont disponibles.

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le stricte respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Responsabilités :

Par leur inscription au concours, chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction.

Restauration possible :

- Menu 1 : Américain/Frites 12,5€

- Menu 2 : Fricassée de volaille/Petits légumes/sauce moutarde 12,5€

Bon tir et bon amusement à tous !

Pour le CTF :

Michel Planchon

Jean-Marc Fortemaison

